



# PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## Horizon 2024

Novembre 2022

# Plan départemental de prévention de la délinquance

## Table des matières

Éléments de cadrage	p.3
Diagnostic de la délinquance dans le Cher	p.5
Orientations communes	p.8
Fiches objectifs:	
• <b>AXE 1</b> : prévenir la délinquance des plus jeunes (12-25 ans), les protéger et les aider à devenir citoyens	p.10
• <b>AXE 2</b> : Détecter, protéger et accompagner les plus vulnérables	p.14
• <b>AXE 3</b> : lutter contre l'insécurité et rétablir la tranquillité publique	p.16
• <b>AXE 4</b> : gouvernance locale renouvelée et efficace	p.19
• <b>AXE 1-2-3 Bis</b> : Prévenir la radicalisation	p.20
• <b>ANNEXE 1</b> : localisations des villes et communauté de communes comportant un CLSPD/CISPD	

# Plan départemental de prévention de la délinquance

## Éléments de cadrage

Le plan départemental de prévention de la délinquance du Cher est la déclinaison au niveau local de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Cette stratégie est le fruit d'un travail interministériel et partenarial avec l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance, au premier rang desquels les élus. Elle a vocation à structurer pour les prochaines années les plans locaux de prévention de la délinquance et ce dans le respect des principes énoncés par la circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020.

La prévention de la délinquance et la lutte contre la délinquance constituent des priorités du Gouvernement. Son action déterminée s'appuie sur le travail des forces de l'ordre dans la recherche des auteurs d'infractions et sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concourant à la prévention de la délinquance.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2020-2024 fixe les orientations prioritaires pour ces cinq années. Ces orientations s'inscrivent dans quatre programmes d'actions :

- programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes ;
- programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique;
- programme d'actions pour une gouvernance renouvelée via une adaptation propre au territoire ainsi qu'une coordination entre les différents acteurs du territoire

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance requiert un partenariat local renforcé impliquant davantage l'État au plan territorial et les communes. Elle privilégie une approche de proximité visant à apporter des réponses opérationnelles destinées aux publics les plus exposés.

Conformément à la stratégie nationale, le plan départemental de prévention de la délinquance du Cher traitera des quatre grands programmes d'actions proposés, sachant que les enjeux connexes suivants ne sont pas ignorés, mais traités dans d'autres documents stratégiques :

- le trafic de stupéfiants, la délinquance routière, les cambriolages, les seniors comme personnes vulnérables, avec la stratégie territoriale "GEND 20-24: pour la population, par le gendarme";
- les violences intrafamiliales et faites aux femmes ainsi que le plan prostitution via la déclinaison départementale du plan de lutte spécifique élaboré par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femmes-hommes (DDFE);
- la sécurité routière, avec le Document Général d'Orientation 2018-2022 (suivi du DGO 2023-2027) et sa déclinaison annuelle sous forme d'un Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR);

- la lutte contre les dérives sectaires à la charge de la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Derives Sectaires (MIVILUDES) intégrée au sein du Secrétariat Général du Comité Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR);

- la lutte contre les drogues, la toxicomanie et plus largement les conduites addictives via la déclinaison régionale, voir territoriale, du plan nationale de mobilisation contre les addictions 2018-2022 de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA) (suivi du plan national 2023-2027).

Le plan départemental de prévention de la délinquance s'applique à l'ensemble du territoire du département.

Au niveau intercommunal ou communal, les conseils intercommunaux et locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD et CLSPD) sont appelées à décliner les orientations contenues dans le plan départemental, sous forme, soit de « CLS nouvelle génération », soit de « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance », formule recommandée par le « plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 ».

Le département du Cher compte, au 1er octobre 2021, 1 CISPD (la communauté de communes "Les Portes du Berry") et 7 CLSPD (Aubigny s/Nère, Bourges, Mehun s/Yèvre, St Amand-Montrond, St Doullard, St Germain-du-Puy et Vierzon).

Selon l'article L132-4 du code de la sécurité intérieure du 01/01/15 modifié le 25/05/21, les communes de plus de 5 000 habitants et les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville, ont pour obligation de créer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance présidé (CLSPD) par le maire ou son représentant désigné dans les conditions prévues à l'art L2122-18 du code général des collectivités territoriales. Au 01/10/21, toutes les communes correspondantes aux critères ne sont pas pourvues d'un CLSPD.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est le levier financier de l'État dédié à la mise en œuvre de ces priorités. Les crédits de la MILDECA et du budget opérationnel du programme 137 « *égalité entre les hommes et les femmes* » pourront également être mobilisés en faveur des actions qui répondent aux priorités identifiées par le présent plan. Enfin, les actions, qui résultent d'un diagnostic partagé, ont vocation à être cofinancées par le conseil départemental et les autres collectivités locales.

Le jeudi 15 décembre 2022

Le Préfet

Le Procureur de la République

Le Président du Conseil  
Départemental

signé

signé

signé

Maurice BARATE

Joël GARRIGUE

Jacques FLEURY

## Diagnostic de la délinquance dans le Cher

La politique de prévention de la délinquance est par nature partenariale. Afin qu'elle soit efficace, les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités territoriales s'exercent au niveau départemental, puis se déclinent à l'échelon local dans le cadre des CLSPD/CISPD, voir à l'échelon intercommunal comme les zones de sécurité prioritaires (ZSP). S'il est à noter que certains CLSPD/CISPD se tiennent régulièrement, en parallèle, une proportion non négligeable de CLSPD, sans doute plus anciens ou installés dans des communes rurales, semblent s'essouffler et ne plus déployer d'activité. Une démarche de ré-activation est engagée depuis septembre 2021 par les services de la préfecture.

Suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID 19, il ne sera pas tenu compte des chiffres et statistiques de l'année 2020 en inadéquation avec la réalité du terrain.

- **Sur le plan statistique**

- **les atteintes aux biens (AAB) :** elles concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations ;
- **les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP) :** il s'agit des faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violences et les violences sexuelles (coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance, etc.) ;
- **les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF) :** elles concernent les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsifications et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales ;

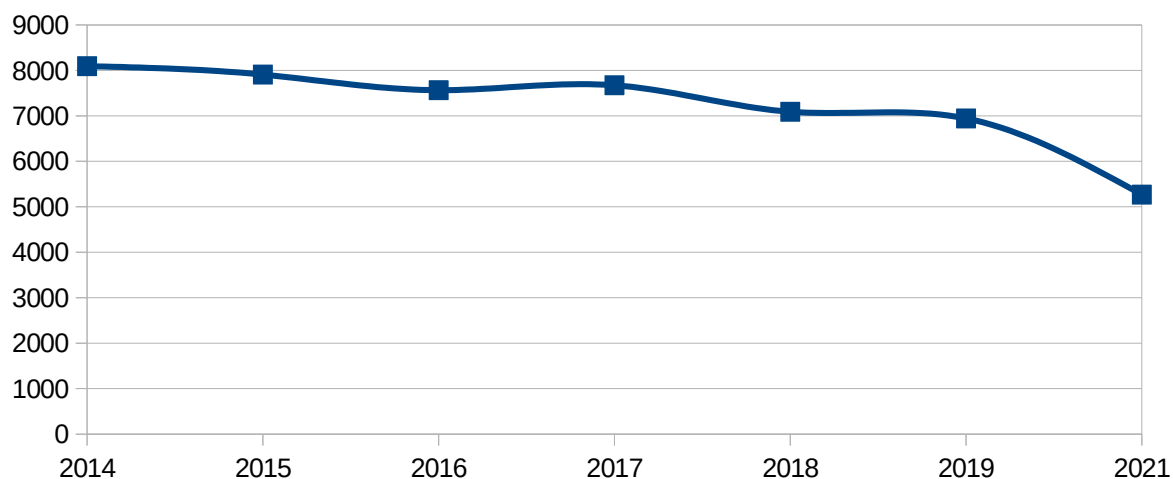
Bien que le Cher soit un des départements les moins criminogènes, on observe sur les 4 années prise en compte (2017-2018-2019 et 2021), une baisse de la délinquance pour les atteintes aux biens (AAB) et une augmentation des atteintes à l'intégrité physique (AVIP) ainsi que des escroqueries et autres infractions économiques et financières.

\* **Les AAB sont en nette diminution sur l'ensemble du département.** En effet, sur l'exercice 2017-2021, les atteintes aux biens **ont été réduites de 31,3 %** passant de 7673 cas en 2017 à 5269 cas en 2021.

Cette baisse, continue depuis 2014, est généralisée sur l'ensemble des agrégats pris en compte.

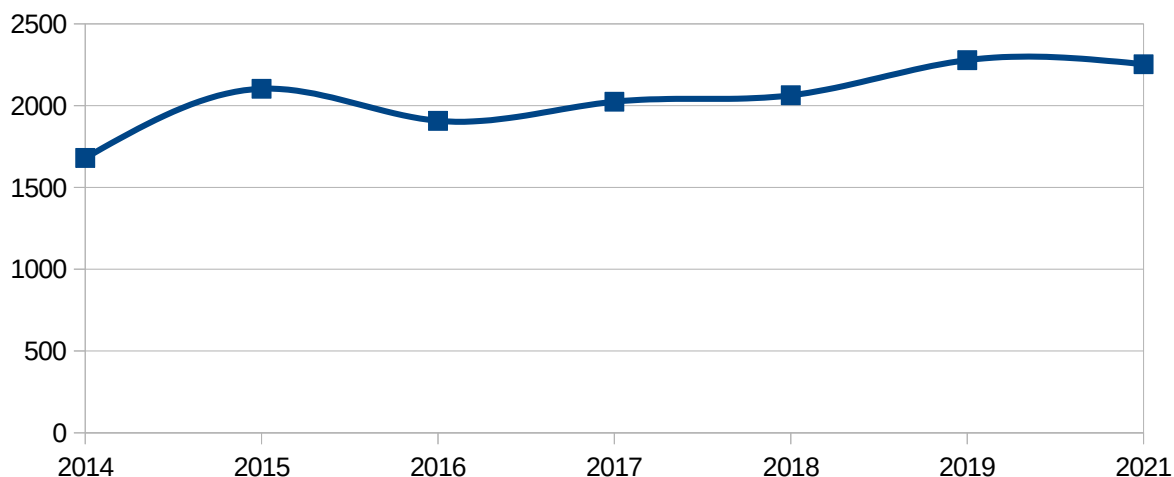
La baisse des AAB de 2021 par rapport à 2019 est principalement liée à la baisse engendrée par les différents confinements en 2020. La tendance baissière s'est stabilisée en 2021. 6944 cas en 2019, 5269 cas en 2021 (à titre d'information, 5315 cas en 2020). Il est à noter une recrudescence d'incendies de véhicules dans l'agglomération de Bourges (110 cas en 2019 – 175 cas en 2021). La vidéo-protection a montré tout son intérêt dans la résolution de certaines de ces situations.

### Evolution des atteintes aux biens 2014-2021



\* **Les AVIP** dans le département du Cher **sont, globalement, en augmentation depuis 2017** passant de 2024 cas à 2253 cas en 2021 soit une évolution à la hausse de 11,3 %. **Pour autant, le taux reste stable depuis 2019.**

### Evolution des atteintes volontaires aux personnes 2014-2021

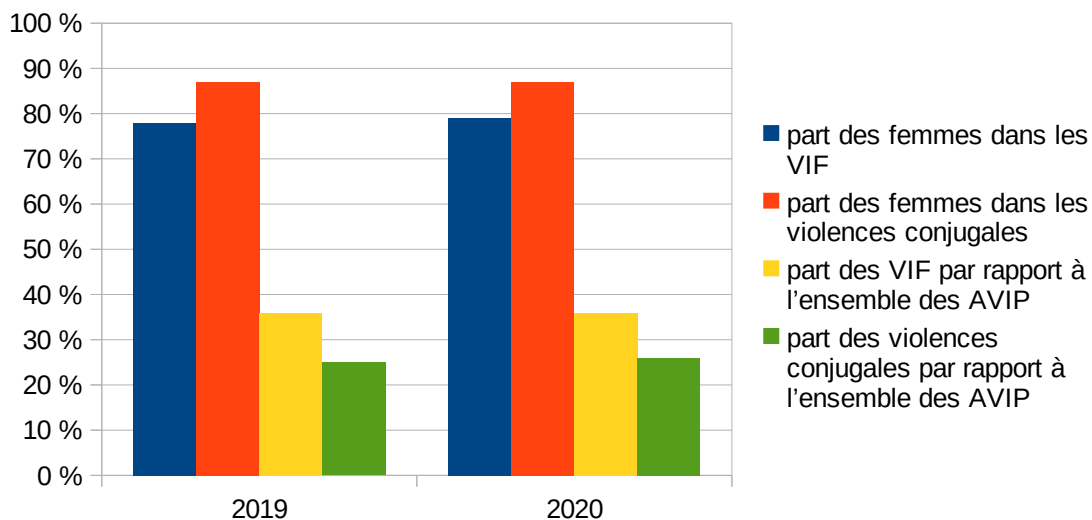


En 2018, les violences intrafamiliales (VIF) représentaient 2099 cas **soit 33 % des VIF** dont 77 % étaient des femmes.

En 2019, les VIF représentaient 840 situations sur 2359 soit 36 % des AVIP. Les femmes représentaient 78 % des victimes de VIF.

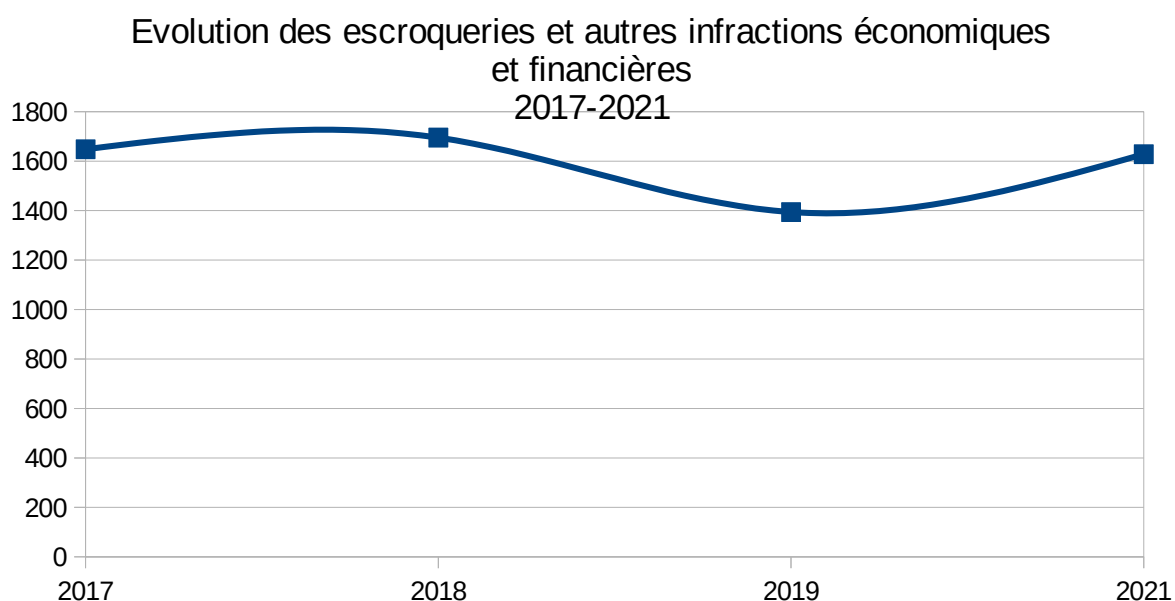
A titre d'information, même si les chiffres de 2019 et 2020 sont sensiblement différents, les proportions restent identiques.

Les AVIP, en 2021, ont retrouvé leur niveau de 2019 pour autant la réouverture à l'espace public en 2021 n'a pas permis de faire cesser la violence dans la sphère privée bien au contraire.



En 2021, la baisse des violences en générale est contre-balançée par une augmentation importante des violences à caractère sexuel et ce surtout sur le secteur de Bourges passant de 110 cas en 2019 à 156 cas en 2021. Ces statistiques indiquent que les femmes, comme dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, sont les principales victimes des violences intrafamiliales. Il devient nécessaire d'entreprendre des actions fortes et ciblées.

Enfin, les statistiques concernant **les EIEF repartent à la hausse en 2021**. Ces infractions, pourtant en baisse de 15,40 % sur la période 2017-2019, sont remontées de 17,80% sur la période 2019-2021. Cette remontée est principalement du fait de la nette augmentation des escroqueries et abus de confiance ainsi que des falsifications et usage de cartes de crédit falsifiées.



\* L'objectif est donc de contrer cette délinquance par des actions de pédagogie et de sensibilisation notamment des plus jeunes, en accompagnant les victimes, notamment d'agression à caractère sexuel mais aussi de leurs auteurs souvent dans l'entourage proche de la victime et enfin d'encourager le dialogue et l'action entre les différents acteurs concernés allant de la famille, en passant par les associations et les forces de sécurités intérieures, jusqu'aux élus de proximité.

# Orientations communes

## AXE 1 : prévenir la délinquance des plus jeunes (12-25 ans), les protéger et les aider à devenir citoyens

- **Etape 1: Identifier les facteurs et formes de délinquances**
  - Prévenir la délinquance (**fiche 1-1a**)
    - prendre en charge les jeunes au plus tôt, voir avant 12 ans
      - lien avec l'EN :
        - jeunes en difficultés,
        - les jeunes décrocheurs
        - l'accompagnement
      - poursuivre l'accompagnement des maires dans le dispositif de prévention
    - Prévenir la récidive (**fiche 1-1b**)
      - TIG et parcours d'insertion
      - TAPAJ
      - période de mise en situation en milieu professionnel
        - SNU: action avec service DSDEN
        - stage découverte (3ème et 4ème)
        - accueil par les communes pour de petites périodes
- **Etape 2: éduquer les jeunes de moins de 12 ans pour les protéger des nouvelles formes de délinquance**
  - Réinvestir la prévention primaire (à caractère éducatif et social) notamment chez les plus jeunes (-12 ans) (**fiche 2**)
    - sensibilisation relevant d'une prévention plus généraliste
    - apprentissage des bons usages d'internet
    - lutter contre le cyberharcèlement
      - sphère privée et scolaire
      - action d'information et de prévention dans les établissements scolaires
  - Renforcer l'accompagnement et le suivi individualisé des jeunes en impliquant aussi les parents (**fiche 3**)
    - s'appuyer sur la famille et les professionnels au plus proche des jeunes (éducateurs spécialisés...)
    - associer la famille aux actions de prévention
    - poursuivre le dialogue entre les familles et les établissements scolaires (GPDS / PAR)
    - s'appuyer sur le CDDF et l'autorité bienveillante du maire pour aider les familles démunies, orienter vers un dispositif de soutien ou proposer une mesure d'accompagnement parental
      - voir si bonnes pratiques d'élus
      - voir si les CLSPD de bourges / vierzon ont une cellule

## AXE 2 : Détecter, protéger et accompagner les plus vulnérables

- Mobiliser les acteurs et mieux repérer les victimes (**fiche 4**)
  - définir le champ de victimisation (VIF, sexisme, cyberdélinquance, crime...)
  - former les acteurs locaux, professionnels "du quotidien", à la complexité de la détection
  - généraliser l'utilisation des nouvelles technologies pour alerter
- Développer une prise en charge globale et encourager le processus d'apaisement (**fiche 5**)
  - aider par l'amélioration la prise en charge des victimes



- créer/développer une cellule/un centre de prise en charge autant des victimes que des auteurs de violences intrafamiliales (évacuation / hébergement d'urgence / suivi)
- créer/développer des cellules de police/gendarmerie spécialisées dans le recueil de la parole des victimes dans tout le département
  - Exemple: *maison de confiance à St Amand-Montrond portée par la GN*
- Développer de nouveaux partenariats avec la santé
  - multiplier les lieux de prise en charge multidisciplinaires pour simplifier le parcours médico-judiciaire des victimes. UMJ / pavillon des victimes porté par la justice (en cours de mise en place)
  - recourir à un référent pôle unique au sein des services d'accueil d'urgence
- Accompagner tous types de victimes (**fiche 5**)
  - faciliter le rôle d'interface des intervenants sociaux police/gendarmerie, notamment en les intégrant aux groupes de travail thématiques CLSPD/CISPD, afin de garantir la qualité, la sécurité et la continuité de la prise en charge.

### **AXE 3 : lutter contre l'insécurité et rétablir la tranquillité publique**

- Favoriser les interactions des forces de l'ordre avec la population par l'adaptation des procédures et des moyens humains (formations spécifiques d'accueil, police de proximité, éventuellement manifestation sportives...) (**fiche 6**)
- Associer la population à la production de la tranquillité publique (**Fiche 7**)
  - promouvoir les démarches participatives (projet participatif et citoyen (PPC))
  - poursuivre les conventions PN/PM
- Adapter la solution au lieu et à la problématique: (**Fiche 8**)
  - zone urbaine :
    - lutter contre les trafics
    - continuer le déploiement de la vidéo protection
  - zone rurale
    - renforcer la prévention et l'information auprès des populations contre les actes de malveillance
    - inciter les mairies à déployer la vidéo protection selon le besoin
    - prise en compte des zones et emplacements des citoyens français itinérants

### **AXE 4 : gouvernance locale rénovée et efficace (Fiche 9)**

- Relancer le Conseil Départemental pour la Prévention de la Délinquance (CDPD)
- Impliquer plus le maire et/ou président d'intercommunalité dans la prise en main de la politique de prévention de la délinquance de sa localité (généralisation CL/ISPD)
- Soutenir la stratégie de prévention de la délinquance au niveau local (CLSPD/FIPD et convention PM/PN)

### **AXE 1-2-3 BIS : prévenir la radicalisation (Fiche 10)**

- Action au profit des encadrants en contact direct avec les jeunes voir très jeunes
  - recours au FIPD/CIPDR
  - action de formation/information par les RT/SI
- Compléter le maillage "formation-prévention-détection"
- Renforcer le partenariat avec les collectivités locales

## Fiches objectifs

### AXE 1 : Prévenir la délinquance des plus jeunes (12-25 ans), les protéger et les aider à devenir citoyens

#### Etape 1 : Identifier les facteurs et formes de délinquances

##### Fiche 1- 1a : Prévenir la délinquance

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Prendre en charge les jeunes au plus tôt, voir avant 12 ans</li> <li>* Réinvestir la prévention primaire notamment chez les plus jeunes</li> <li>* Améliorer l'image des jeunes pour faciliter leur intégration</li> <li>* Développer une démarche du "aller vers"</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* S'appuyer sur les échanges d'informations (CLSPD/CISPD/CDDF)</li> <li>* Développer la valorisation et l'engagement des jeunes via le partenariat des chantiers jeunes: convention violence scolaire (22/09/21). Il s'agit de faciliter la prise en compte des signalements et des actions de prévention ainsi que de clarifier le rôle de chacun.</li> <li>* Etendre l'usage des réseaux sociaux pour identifier les jeunes disparus de l'espace publique via des équipes de prévention spécialisées:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- "les promeneurs du NET" <a href="https://www.promeneursdunet.fr/">https://www.promeneursdunet.fr/</a></li> <li>- les délégués du préfet en charge de la politique de la ville</li> </ul> </li> <li>* Avoir recours aux professionnels les plus en contact avec les jeunes et les familles (éducateurs spécialisés / médiateurs de rue / acteurs du sport) (rapprochement avec quelques dirigeants de clubs sportifs)</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Avoir recours aux professionnels les plus en contact avec les jeunes et les familles (éducateurs spécialisés / médiateurs de rue / acteurs du sport) (rapprochement à généraliser avec les dirigeants et acteurs du monde sportif)</li> <li>* Permettre le "rappel à l'ordre" par le maire en présence de la famille. Rappel des pouvoirs du maire dans le cadre de la prévention de la délinquance</li> </ul>
Pilotes	Etat (préfet, procureur de la République), maire, président d'intercommunalité, coordonnateur CLSPD/CISPD
Partenaires	SPIP, PJJ, Education Nationale, services sociaux, prévention spécialisée
Financement	FIPD, collectivités territoriales, CAF

**Fiche 1- 1b:** Prévenir la récidive

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>* Anticiper / éviter les risques de récidive par un encadrement actif</li><li>* Permettre à la personne de s'insérer professionnellement</li></ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Prévoir le recours au service militaire volontaire ou adapté (SMV/SMA via SNU)</li><li>* Recourir aux dispositifs favorisant une prise en charge global (type TAPAJ)</li></ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Systématiser les relations mairies-Education Nationale de proximité via CLSPD/CISPD/CDDF</li><li>* Développement des TIG et du suivi post-TIG avec les partenaires participant à l'insertion dans le cadre du déploiement du TIG par l'agence du TIG</li><li>* Systématiser la nomination d'un référent de parcours</li><li>* Développer le dispositif "périodes de mise en situation en milieu professionnel"</li><li>* Favoriser l'insertion professionnelle <u>par le parrainage pour l'emploi</u></li></ul>
Pilotes	Etat (préfet, procureur de la République), maire, président d'intercommunalité, coordonnateur CLSPD/CISPD
Partenaires	SPIP, PJJ, Education Nationale, services sociaux, prévention spécialisée, Pôle emploi, entreprises, agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle
Financement	FIPD, collectivités territoriales, CAF, services publics de l'emploi

## Etape 2: Eduquer les jeunes de -12 ans pour les protéger des nouvelles formes de délinquance

### Fiche 2: Réinvestir la prévention primaire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>* Aborder les différents visages de la délinquance</li><li>* Expliquer les causes et conséquences de la délinquance</li><li>* Développer chez les jeunes un esprit critique</li></ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Prévention de l'entrée dans la délinquance organisée (trafic de stup...)</li><li>* Sensibilisation à l'égalité filles/garçons et au respect mutuel</li><li>* Permis internet et permis piéton en zone gendarmerie</li></ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Apprentissage du bon usage d'internet et des réseaux sociaux afin de prévenir les différentes formes de cyberdélinquance (cyberharcèlement, escroquerie, dérives liées à l'accès facile à la pornographie, dérives radicales)</li><li>* Education aux médias et à l'information</li><li>* Education à la citoyenneté et aux valeurs de la République.</li><li>* Sensibilisation à l'autonomie de réflexion vis-à-vis de phénomènes (bandes, caïda, thèses complotistes)</li></ul>
Pilotes	maires ou présidents d'EPCI, Education Nationale, coordonnateur de CLSPD/CISPD, services de l'Etat
Partenaires	prévention spécialisée, missions locales, services sociaux, associations, Journalistes
Financement	FIPD, collectivités territoriales, crédits politiques de la ville

**Fiche 3:** Renforcer l'accompagnement et le suivi individualisé des jeunes en impliquant aussi les parents

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Permettre de renforcer l'adhésion et la motivation du jeune</li> <li>* Nouer et maintenir le contact avec lui</li> <li>* Coordonner les actions à mettre en oeuvre autour de lui</li> <li>* Améliorer le repérage des jeunes au risque de basculement</li> <li>* Permettre au maire d'intervenir en direction des familles</li> <li>* Permettre au maire d'orienter les familles vers des dispositifs d'accompagnement parental</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* S'appuyer sur les professionnels au plus proche des jeunes (éducateurs spécialisés/éducateurs sportifs/éducateurs de rue/référent parcours...)</li> <li>* cibler de préférence les jeunes exposés aux risques de basculement dans la délinquance(prévention secondaire) et ceux ayant déjà eu affaire avec la justice et exposés aux risque de récurrence (prévention tertiaire)</li> <li>* créer / développer des groupes thématiques au sein des CLSPD/CISPD/CDDF à des fins de prise en charge des jeunes</li> <li>* Améliorer l'échange d'informations dans le respect de la confidentialité CLSPD/CISPD, CDDF</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* systématiser la nomination d'un référent de parcours pour maintenir le contact avec le jeune (Développer le parrainage/parrainage pour l'emploi)</li> <li>* S'appuyer sur le CDDF et l'autorité bienveillante du maire pour orienter les familles (dans un cadre non contraignant) vers un dispositif local de soutien à la parentalité ou toute autre structure dédiée, en complément éventuel avec le GPDS/PAR de l'Educ.Nat.</li> <li>* Améliorer la coopération interinstitutionnelle autour du soutien à la parentalité par la revalorisation du rôle du CDDF</li> </ul>
Pilotes	Maires et présidents d'intercommunalité, coordonnateur de CLSPD/CISPD, acteurs des groupes opérationnels des CLSPD/CISPD
Partenaires	Services de l'Etat, en particulier l'éducation nationale (dasen, chefs d'établissements), PJJ, conseil départemental, personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance, notamment les structures intervenant dans le soutien à la parentalité, prévention spécialisée, mission locale, services sociaux, centres sociaux et socioculturels, services des sports et clubs sportifs
Financement	FIPD, collectivités territoriales et intercommunalités, service public de l'emploi, CAF

## AXE 2 : Détecter, protéger et accompagner les plus vulnérables

### **Fiche 4:** Mobiliser les acteurs et mieux repérer les victimes

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer les démarches de proximité dans l'esprit "d'aller vers" et la prise en charge des victimes par notamment par les forces de sécurité intérieure dès la révélation des faits.</li> <li>* Sensibiliser et faire connaître les dispositifs et les acteurs de proximité institutionnels et associatifs.</li> <li>* Lutter contre l'isolement, les difficultés économique des victimes, les difficultés de mobilités et les violences (sexuelles et intrafamiliales)</li> <li>* Géolocaliser et anticiper les risques</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Protocole de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles.</li> <li>* Protocole de prise en charge psychologique des enfants covictimes/exposés au VIF</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Développer la formation pluridisciplinaire des effectifs de terrain à l'échelon territorial</li> <li>* Réactualiser le protocole de prise en charge psychologique des enfants covictimes/exposés au VIF.</li> <li>* Développer sur l'ensemble du département une mise à disposition d'hébergement et de logement au profit des victimes de VIF et de leurs enfants.</li> <li>* Mobiliser les acteurs de l'emploi sur le thème de la dépendance économique</li> <li>* Mobiliser les acteurs du médical pour lever le secret médical (mesures du Grenelle)</li> <li>* Amplifier les actions de sensibilisation auprès des jeunes des quartiers prioritaires en insistant sur la prévention des violences sexistes.</li> <li>* Mettre en place un comité des financeurs partenarial sur les VIF.</li> </ul>
Pilotes	maires, président d'intercommunalité, acteurs du champ médico-social, préfet coordonnateur CLSPD/CISPD,
Partenaires	procureur de la République, services de police et gendarmerie (référénts, délégués à la cohésion police-population...), ISC/G, associations d'aide aux victimes, acteurs de la santé, réseau associatif, acteurs de la santé, services d'aide à domicile, déléguée aux droits des femmes (DDFE)
Financement	tous les ministères concernés, FIPD pour les actions coordonnées par les CLSPD/CISPD, crédits sectoriels, collectivités

**Fiche 5:** Développer une prise en charge globale et encourager le processus d'apaisement

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en réseaux les différents acteurs et professionnels notamment de santé</li> <li>* Sécuriser les victimes et mieux les protéger.</li> <li>* Améliorer l'accompagnement et veiller au suivi de la prise en charge</li> <li>* Aider à la reconstruction des victimes</li> <li>* Promouvoir le recrutement d'intervenant sociaux commissariat/gendarmerie</li> <li>* Faciliter le rôle d'interface des intervenants sociaux police/gendarmerie,</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Un réseau de prévention et de lutte contre les violences sexiste et sexuelles</li> <li>* Création, à Bourges, d'une cellule de suivis individuels spécifique violences</li> <li>* Maison de confiance à St Amand-Montrond portée par la GGD18</li> <li>* Unité Médico-Judiciaire (UMJ) et pavillon des victimes portée par la Justice</li> </ul> <p><b>UMJ :</b> <i>rôle d'analyse et de prise en charge des victimes, en vue de déterminer et chiffrer les conséquences physiques et psychologiques liées aux infractions subies, avec détermination éventuelle de l'ITT (Incapacité Temporaire de Travail). Elle n'agit que sur réquisition des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) ou de la justice et n'intervient qu'après la constitution de la plainte et avant la qualification des faits.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 1 ISC</li> <li>* Intégration de l'ISCG aux groupes de travail thématiques CLSPD/CISPD, afin de garantir la qualité, la sécurité et la continuité de la prise en charge.</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* 3 postes d'ISG en zone gendarmerie (pilote par CD 18 et les EPCI)</li> <li>* Créer/développer les maisons de la protection des familles (MPF)</li> <li>* Créer/développer des cellules spécialisées dans le recueil de la parole des victimes autant majeures que mineures</li> <li>* Expérimentation de prise de plainte en visio-conférence où hors commissariat pour les victimes les plus fragilisées</li> <li>* Travailler sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales (extension CPCA dans le Cher 01/09/22)</li> <li>* Travailler sur l'éviction de l'auteur/e de violences</li> <li>* Communiquer et rendre lisible le fonctionnement et les missions de l'UMJ et du pavillon de victimes et les articuler avec le réseau départemental des acteurs.</li> <li>* Renforcer et harmoniser la professionnalisation des ISC/G.</li> </ul> <p>Objectif souhaité : minimum 2 ISC / ISG au total pérennisés par les agglomérations</p>
Pilotes	<p>préfet, procureur de la République, maire, président d'intercommunalité          coordonnateur CLSPD/CISPD, centre hospitalier, associations</p>
Partenaires	<p>l'ensemble des acteurs des thématiques concernées, associations de prise en charge des victimes</p>
Financement	<p>ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, FIPD dans le cadre d'actions coordonnées par les CLSPD / CISPD, crédits sectoriels, collectivité</p>

### AXE 3 : Lutter contre l'insécurité et rétablir la tranquillité publique

#### **Fiche 6:** Favoriser les interactions des forces de l'ordre avec la population

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>* Recréer du lien entre la population et ses forces de police et gendarmerie</li><li>* Faciliter les relations avec la population pour légitimer l'action des forces de l'ordre</li><li>* Etendre les actions de rapprochements à la police de sécurité du quotidien (PSQ) (polices municipales et services de secours)</li></ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* GPO (Bourges, Vierzon notamment)</li><li>* Organisation ponctuelle de "journée des sécurités" rassemblant les forces de sécurités intérieures et la population afin faciliter et renforcer les inter-actions.</li><li>* Intégration des résultats des GPO au sein de certains CLSPD/CISPD</li><li>* Convention de participation citoyenne et contrats de sécurité intégrée, des contrats de sécurité PVD ("Petites Villes de Demain"), et des contrats opérationnels de sécurité des mobilités (COSM) et du territoire (COST).</li></ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Développer la connaissance commune des différentes parties notamment à destination des jeunes</li><li>* Multiplier des actions visant à rapprocher les forces de sécurité à la population (tels les "journées de la sécurité intérieure" ou les groupes de partenariat opérationnel (GPO)) sur l'ensemble des communes disposant d'unités de police/gendarmerie en intégrant la police municipale et les services de secours.</li><li>* Impliquer les clubs sportifs dans les actions de rapprochement population-institutions</li><li>* Faire connaître les dispositifs déjà existant des différentes institutions</li><li>* Développer une coordination systématique entre les GPO et les CLSPD/CISPD</li></ul>
Pilotes	forces de sécurité de l'Etat, maire, président d'intercommunalité, chefs d'établissements scolaire, SDIS
Partenaires	centres sociaux, associations, DDSP, GGD, polices municipales
Financement	sans objet



**Fiche 7:** Associer la population à la production de la tranquillité publique

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Promouvoir les démarches participatives</li> <li>* Créer/développer les conseils citoyens pour accroître la tranquillité publique par leur implication dans la résolution des difficultés sur le terrain</li> <li>* Conforter la médiation sociale: interface entre la population et les institutions permettant la régulation des tensions, la prévention et la gestion des conflits et comportements incivils</li> <li>* Développer une culture commune des acteurs</li> <li>* Développer les signatures de protocoles de participation citoyenne (PPC)</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Signatures de protocoles de participation citoyenne (PPC): 64 communes en octobre 2021</li> </ul> <p><b>La participation citoyenne:</b> <i>systématiquement encadrée par un protocole signé par le maire de la commune, le préfet territorialement compétent et le représentant local des forces de sécurité. Il fixe les modalités pratiques, ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle du dispositif.</i></p> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Associer les conseils de citoyens, les associations de quartier / de commerçants ainsi que les médiateurs sociaux dans le cadre de la tranquillité publique au fonctionnement des CLSPD/CISPD</li> <li>* Encourager les "marches exploratoires" et participatives engagées localement, en y associant les bailleurs sociaux et les acteurs des réseaux de transport</li> <li>* Impliquer le citoyen dans les opérations de tranquillité publique et les actions de médiation par les pairs</li> <li>* Soutenir l'intervention des médiateurs sociaux et club sportifs dans les espaces et lieux publics, interface entre la jeunesse et les forces de sécurité intérieure</li> <li>* Procéder à des analyses d'impact par des référents sureté sur le sentiment d'insécurité et sur l'évolution des comportements dans les zone d'application des mesures de tranquillité publique (vidéoprotection, présence humaine renforcée...) et adapter le dispositif.</li> <li>* Développer une culture commune de prévention de la délinquance par des formations pluriprofessionnelles de l'ensemble des acteurs, y compris les élus locaux.</li> </ul>
Pilotes	maires, présidents d'intercommunalité, coordonateur et acteurs des groupes thématiques CLSPD/CISPD
Partenaires	partenaires sociaux, associations, DDSP, GGD, citoyens collectivités territoriales, SG-CIPDR et l'Etat pour la partie analyse
Financement	sans objet

**Fiche 8:** Adapter la solution au lieu et à la problématique

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Participation à l'équipement des polices municipales</li> <li>* Déployer la vidéoprotection pour lutter contre la délinquance de façon générale</li> <li>* Objectifs spécifiques selon les zones:  <u>urbaine:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principalement lutter contre les trafics multiples, particulièrement des points de vente.</li> </ul> <u>rural:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- principalement renforcer la prévention et l'information auprès des populations contre les actes de malveillance (vols de tout ordre)</li> <li>- inciter la création d'aires au profit des CFI et inciter ces derniers à les utiliser.</li> </ul> </li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégration dans le FIPD des besoin d'équipements des polices municipales</li> <li>* Déploiement de la vidéoprotection en cours</li> <li>* Création CLSPD de St-Florent-sur-Cher en cours (2022)</li> <li>* Diffusion d'alerte de vol par SMS aux agriculteurs notamment</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <p><u>Urbaine:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Avoir recours aux professionnels les plus en contact avec les jeunes et les familles, en particulier les éducateurs spécialisés, de rue et sportifs, dans les quartiers soutenus par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</li> <li>* Créer/développer le déploiement de la vidéoprotection et expérimenter le traitement automatisé de l'image, dans le respect des libertés individuelles</li> <li>* Recourir à des dispositifs de travail social pour occuper les "consommateurs" potentiels</li> <li>* Intensifier les campagnes de prévention dans les zones identifiées sous la direction du coordonateur CLSPD/CISPD</li> </ul> <p><u>Rural:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibiliser les populations sur l'intérêt de se regrouper en collectif de surveillance pour permettre un maillage de l'information</li> <li>* Encourager la création d'aires d'accueil/de passage/saisonnaire pour les CFI en privilégiant le partenariats public-privé tout en s'appuyant sur le schéma départemental.</li> <li>* Aider les communes à respecter le schéma départemental d'accueil des gens du voyage élaboré à partir de la loi "Besson 2" du 5 juillet 2000</li> <li>* Inviter les CFI a utiliser les aires d'accueil/de passage expressément élaborées à leur attention.</li> </ul>
Pilotes	maire, conseil départemental, services de l'Etat, coordonateur CLSPD/CISPD
Partenaires	associations, partenaires sociaux
Financement	FIPD, financement DIHAL

## AXE 4 : Gouvernance locale renouvelée et efficace

### Fiche 9: Gouvernance locale renouvelée et efficace

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Formaliser une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance</li> <li>* Favoriser la coopération et la mutualisation des moyens entre les communes</li> <li>* Conforter le rôle des coordonateurs et du préfet au sein des CLSPD/CISPD</li> <li>* Promouvoir le niveau communal comme niveau pertinent des prises en charge individualisées</li> <li>* Mettre en place une politique d'évaluation et en tirer les conséquences</li> </ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Recourir au FIPD</li> </ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Activer les dispositifs opérationnels de prévention de la délinquance (groupes de travail thématique des CLSPD/CISPD)</li> <li>* Faire coopérer une commune de taille réduite au dispositif animé par une commune plus importante</li> <li>* Conventionner entre communes pour mutualiser les moyens ou les services.</li> <li>* Créer des espaces de coopération en matière de prévention de la délinquance</li> <li>* Etablir et signer des chartes afin d'échanger les informations au sein des groupes thématiques des CLSPD/CISPD</li> <li>* Développer et communiquer sur, notamment aux élus, l'exercice par le maire des mesures de "Rappel à l'ordre" et de "transaction".</li> <li>* Institutionnaliser un bilan des analyses des dispositifs concourant à la tranquillité publique et sur les parcours de vie des personnes bénéficiaires.</li> <li>* Conforter, valoriser, adapter ou abandonner les dispositifs en fonction des résultats.</li> </ul>
Pilotes	prefet, maires, présidents de collectivités et d'intercommunalités
Partenaires	procureur, les services de la justice, associations d'élus locaux, SG-CIPDR, CLSPD/CISPD
Financement	FIPD, crédit politique de la ville

## **AXE 1-2-3 BIS : Prévenir la radicalisation**

### **Fiche 10:** Prévenir la radicalisation

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>* Prémunir les esprits face à la radicalisation</li><li>* Compléter le maillage "formation-prévention-détection"</li><li>* Renforcer le partenariat avec les collectivités locales</li><li>* Intégrer entièrement la question de prévention de la radicalisation dans les compétences des CLSPD/CISPD</li><li>* Renforcer la relation ARS-préfectures</li></ul>
Outils	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>*Contact pris avec le président "Bourges Foot 18"</li></ul> <p><b>A CREER</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>* Renforcer la sensibilisation dans le domaine de l'éducation (scolaire autant que sportive) par le fait de:<ul style="list-style-type: none"><li>- Réinvestir la prévention primaire à destination des très jeunes (-12) notamment par des actions d'éducation aux médias et à l'information, en complément de celles réalisées par l'Education Nationale</li><li>- Développer l'autonomie de réflexion en s'appuyant sur des pairs, des éducateurs spécialisés, sociaux, de rue et/ou sportifs et ainsi lutter contre les dérives sectaires.</li></ul></li><li>* Développer ces actions durant le temps périscolaire/extrascolaire, dans les centres sociaux, les clubs de prévention, les associations socioculturelles, les centres de loisirs, etc...</li><li>* Mettre en place une culture commune (par formations pluriprofessionnelles) pour l'ensemble des acteurs de la prévention de la radicalisation, y compris les élus locaux.</li><li>* Renforcer la relation ARS-préfectures sur l'articulation santé mentale/prévention de la radicalisation via des conventions préconisant le rôle de chacun.</li></ul>
Pilotes	les services de l'Etat (chacun en ce qui les concerne), maires, présidents d'intercommunalité, coordonateur CLSPD/CISPD
Partenaires	éducateurs, partenaires locaux de l'Education Nationale, animateurs de centres sociaux, médiateurs sociaux, médiateurs scolaires..., CPRAF
Financement	FIPD, crédits MILDECA, CIPDR

# ANNEXE 1 au plan départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020-2024 : localisation des villes et communauté de commune possédant un CL/ISPD

